

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

**Personne publique : Office municipal de tourisme d'Ajaccio**

**Office municipal de tourisme d'Ajaccio  
BP 21  
20181 AJACCIO CEDEX01**

**Objet de la consultation : Réalisation de travaux d'imprimerie des éditions 2009 de l'office municipal de tourisme d'Ajaccio**

**Etablie en application du Code des Marchés Publics  
(Décret N°2004-15 du 7 janvier 2004)**

**Procédure de consultation utilisée : procédure adaptée passée en application de l'(des)article 28-II du codes des marchés publics**

**Date et heure limites de remise des offres : le vendredi 7 NOVEMBRE 2008 à 11h00**

# REGLEMENT DE LA CONSULTATION

## SOMMAIRE

1. **Objet de la consultation**
2. **Etendue de la consultation**
3. **Dispositions générales**
  - 3.1. **Décomposition en tranches ou en lots**
  - 3.2. **Mode de règlement**
  - 3.3. **Modalités d'attribution**
  - 3.4. **Compléments à apporter au CCTP**
  - 3.5. **Modification de détail au dossier de consultation**
  - 3.6. **Nomenclature communautaire pertinente**
  - 3.7. **Marchés négociés susceptibles d'être passés ultérieurement**
  - 3.8. **Contenu du dossier de consultation**
4. **Maintenance ou suivi**
5. **Délais d'exécution ou de livraison**
6. **Délais de validité des propositions**
7. **Présentation des propositions**
  - 7.1. **Documents à produire**
  - 7.2. **Langue de rédaction des propositions**
  - 7.3. **Unité monétaire**
8. **Conditions d'envoi des propositions**
9. **Ouverture des plis - jugement des propositions**
10. **Variante-Options**
  - 10.1. **Variante(s)**
  - 10.2. **Option(s)**
11. **Renseignements complémentaires**

## Article premier - Objet de la consultation

La consultation porte sur les prestations désignées ci-après :

Réalisation de travaux d'imprimerie des éditions 2009 de l'office municipal de tourisme d'Ajaccio comme prévu à l'article 1 du cctp, à savoir fourniture de papier, les ozalids, les match prints de la couverture et d'une page intérieure, sorties couleur, la photogravure, l'impression, l'emballage et la livraison des publications.

## Article 2 - Etendue de la consultation

Procédure adaptée passée en application de l'(des) article 28-II du code des marchés publics.

## Article 3 - Dispositions générales

### 3-1-Décomposition en tranches ou en lots

#### 3-1-1-Tranches

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

#### 3-1-2-Lots

Le marché se décompose en 4 lots.

#### Lot N°1 : PLAN DE VILLE D'AJACCIO

Fourniture de papier, sortie couleur recto verso, impression, emballage et livraison du document

#### Lot N°2 : GUIDE HEBERGEMENT DE L'OMT

Fourniture de papier, ozalids, match prints, impression, emballage et livraison du document

#### Lot N°3 : GUIDE PRATIQUE DE L'OMT

Fourniture de papier, ozalids, match prints, impression, emballage et livraison du document

#### Lot N°4 : GUIDE MEUBLES DE L'OMT

Fourniture de papier, ozalids, match prints, impression, emballage et livraison du document

**L'Office de tourisme se réserve le droit de lancer d'autres consultations relatives aux éditions en fonction des besoins suscités par son plan d'action.**

### 3-2-Mode de règlement

Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement.

Toutefois, une offre incluant une variante par rapport au mode de règlement tel que défini ci-dessus, fait l'objet d'un examen dès lors que le candidat a également remis une offre comportant le mode de règlement prévu par le maître de l'ouvrage.

### 3-3-Modalités d'attribution

Les groupements momentanés d'entreprises sont autorisés et devront prendre la forme de groupements solidaires.

La personne publique autorise les candidats à présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements.

### 3-4-Compléments à apporter au CCTP

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.).

### 3-5-Modification de détail au dossier de consultation

Sans objet.

### 3-6-Nomenclature communautaire pertinente

Les références aux nomenclatures européennes (CPC /CPV) associées à la présente consultation sont les suivantes :78225000-0

Nomenclature : 82.04 Autres travaux d'impression ou de reprographie

### 3-7-Marchés négociés susceptibles d'être passés ultérieurement

Sans objet.

### 3-8-Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation (liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur public) comprend les documents suivants :

- l'acte d'engagement
- le règlement de la consultation,

- le CCAP,
- le CCTP
- le bordereau des prix par lot
- documents précédemment édités

#### **Article 4 - Maintenance ou suivi**

De par sa nature, la prestation objet du marché ne nécessite pas de maintenance ou de suivi.

#### **Article 5 - Délais d'exécution ou de livraison**

Les délais d'exécution figurent à l'article 3-1 du CCAP.

#### **Article 6 - Délais de validité des propositions**

Le délai de validité des propositions est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions à l'article 8 du présent règlement.

#### **Article 7 - Présentation des propositions**

##### **7-1-Documents à produire**

Les entreprises auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet
- La déclaration que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir
- Tous justificatifs administratifs certifiant son enregistrement au registre du commerce, ainsi que tous justificatifs attestant qu'il a satisfait à ses obligations sociales et fiscales (déclaration imports, URSSAF...)
- L'attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du code du travail.
  
- L'acte d'engagement
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières
- **Le bordereau des prix par lot**
- **Un mémoire technique indiquant notamment les moyens matériels et humains mis à disposition de ce marché, les éditions précédemment produites en matière de communication touristique, ou une sélection de documents récemment édités, des échantillons de papier.**

La non fourniture des échantillons pénalisera les prestataires ; Ces échantillons sont gratuits. En aucun cas, ils ne pourront être facturés par le candidat.

Conformément à l'article 46 alinéa 1 du Code des marchés publics, si le candidat retenu a produit une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales, il ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire les certificats délivrés par les administrations et les organismes compétents dans un délai imparti par la personne responsable du marché. De même, le candidat devra produire les pièces mentionnées à l'article R 324.4 du code du travail.

##### **7-2-Langue de rédaction des propositions**

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

##### **7-3-Unité monétaire**

Les candidats sont informés que la personne publique conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : EURO.

#### **Article 8 - Conditions d'envoi des propositions**

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté contenant les pièces mentionnées à l'article 7.1 du présent règlement de la consultation.

Les offres seront transmises sous double enveloppe,

- l'enveloppe intérieure portant la mention « Offre pour réalisation des travaux d'imprimerie des éditions 2009 de l'omt d'Ajaccio » NE PAS OUVRIR
- l'enveloppe extérieure portant l'adresse suivante :  
Office municipal de tourisme d'Ajaccio Le Directeur 3 boulevard du Roi Jérôme BP 21 20181 AJACCIO CEDEX 01

Les offres devront être remises contre récépissé à l'adresse suivante : 3 Boulevard du Roi Jérôme (Ajaccio) avant la date indiquée sur la page de garde du présent règlement ou, si elles sont envoyées par la poste, devront l'être à l'adresse ci-dessus par pli recommandé avec avis de réception postal et parvenir à destination avant ces mêmes date et heure limites.  
Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

## Article 9 - Jugement des propositions

Le jugement sera effectué à partir des critères suivants classés par ordre décroissant d'importance:

1. Prix (60%)
- 2 Valeur technique appréciée notamment au regard du mémoire, des échantillons fournis, des délais d'exécution. (40%)

**Pour l'appréciation du critère n°2, le candidat doit impérativement fournir un mémoire indiquant notamment les moyens humains (nombre, qualification) et matériels mobilisés pour la réalisation des prestations, ainsi que des échantillons conformément aux dispositions du CCTP, il devra préciser dans l'acte d'engagement A- 3 les délais d'exécution pour lesquels il s'engage.**

Pour chaque critère, la personne responsable du marché attribuera une note sur 20 à laquelle sera affecté le coefficient de pondération correspondant. Les points ainsi cumulés par chaque candidat indiqueront l'offre économiquement la plus avantageuse.

## Article 10 - Variantes-Options

### 10-1-Variantes

Les variantes par rapport à l'objet du marché sont autorisées dans les limites du C.C.T.P. joint.

Les candidats qui présenteront des offres proposant une variante par rapport à l'objet du marché sont également tenus de présenter une offre conforme à la solution de base.

### 10-2-Options

sans objet

## Article 11 - Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire concernant le marché, les candidats peuvent s'adresser à :

- Renseignements administratifs : Le Directeur
- Renseignements techniques : Le Directeur